

# BREVET DES COLLEGES

## Série professionnelle

Épreuve : HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET EDUCATION CIVIQUE

**Session de juin 2024**

Durée de l'épreuve : 2 heures

Coefficient : 2

# PROPOSITION DE CORRIGÉ

## Exercice 1 : Histoire

1)

Ville de la photographie	Paris
Personnages	Enfants juifs et non juifs
Date du document	Novembre 1942

- 2) La France est occupée par l'Allemagne nazie depuis qu'elle a signé l'armistice en juin 1940. Le régime de Vichy, autour du maréchal Pétain qui a obtenu les pleins pouvoirs en juillet 1940, contrôle la partie sud dite libre jusqu'au 11 novembre 1942 tandis que l'Allemagne occupe la zone nord dont Paris fait partie.
- 3) La pancarte sur le parc pour enfants précise que les enfants juifs sont interdits d'accès ; cette discrimination repose sur l'idée d'exclure les Juifs de toute vie sociale.
- 4) La personne qui commande l'opération de déportation des enfants est le **sous-officier allemand Heinrichsohn**.  
 Les personnes qui encadrent l'opération de déportation des enfants sont les **gendarmes français**.
- 5) L. 2 « étaient déchaînés, se battaient, hurlaient » : peur, agitation, stress et violence  
 L. 6-7 : « environ 20 ne savaient pas leur nom... faire dire leur nom sans résultat » : panique, angoisse, peur, traumatisme, choc
- 6)

Le régime de Vichy se met en place en juillet 1940 avec le vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain à la suite de l'armistice de juin 1940. À partir de l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940, le régime collabore avec l'Allemagne nazie. Les gendarmes français et la Milice participent activement à la déportation des résistants et des juifs au côté de la Gestapo allemande. Des mesures discriminatoires sur le modèle des lois de Nuremberg de 1935 sont prises à l'encontre des Juifs ; ainsi les enfants juifs n'ont plus accès aux aires de jeux publiques. Par ailleurs, ils sont déportés au même titre que les adultes sous contrôle allemand mais par l'État français.

## Exercice 2 :

1)

Avec 68 millions d'habitants, la France compte une **densité** moyenne de près de 120 hab/km<sup>2</sup> mais avec de grands écarts à toutes les échelles entre des vides et des pleins, qui évoluent au cours du temps, les Français se déplaçant (mobilités). Comment se répartit la population sur le territoire français et quelles sont ses mobilités ?

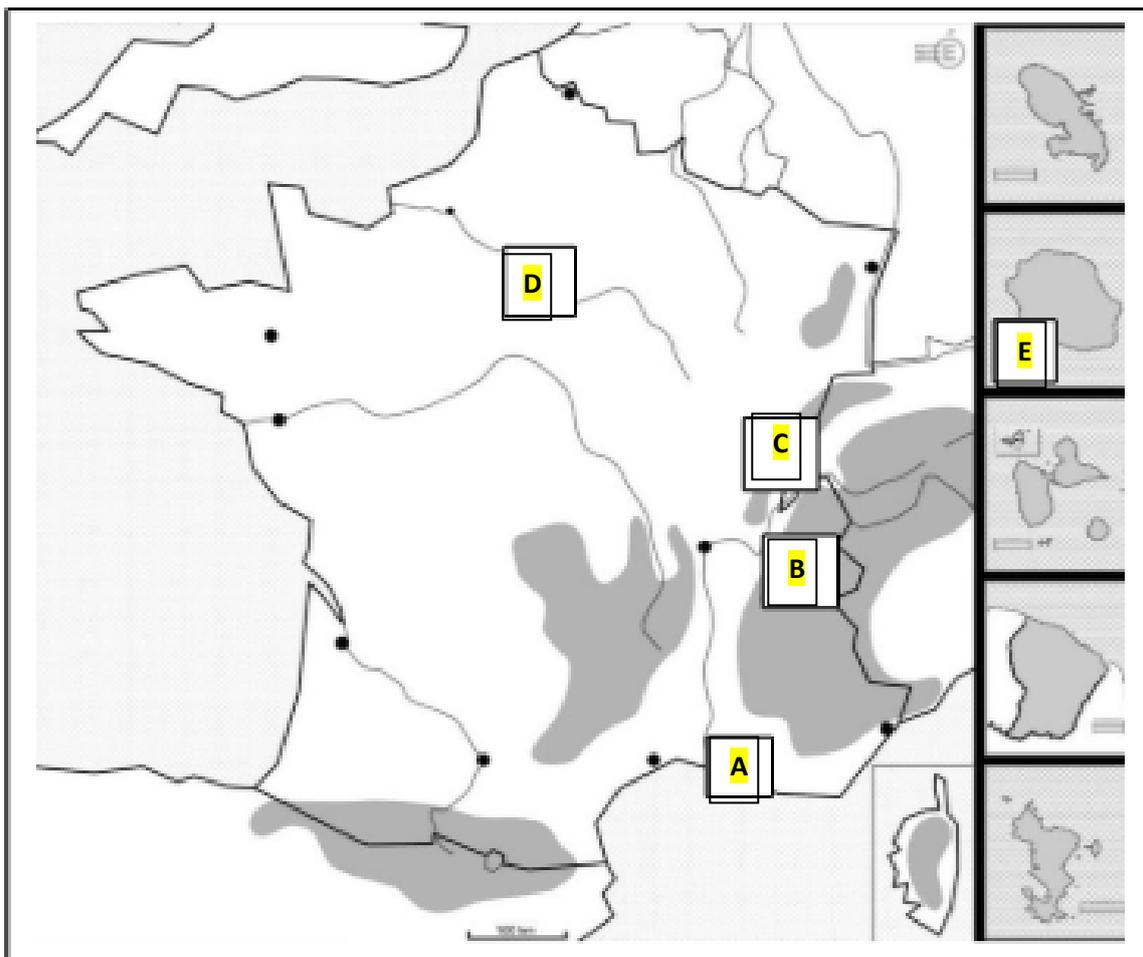
À l'échelle nationale, la Guyane constitue de loin le territoire le plus vide (3 hab/km<sup>2</sup>) tandis que l'Île-de-France mais aussi Mayotte sont très densément peuplés. En métropole, la diagonale des faibles densités, des Ardennes aux Pyrénées en passant par le Massif central compte moins de 30 hab/km<sup>2</sup> mais les Alpes du Sud et les montagnes corses sont encore moins peuplées. À l'échelle régionale, des **métropoles** polarisent la population : Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux. Enfin à l'échelle locale, dans les **aires urbaines**, les

viles centre sont plus densément peuplés (Strasbourg, Lyon) que les banlieues qui les entourent (Villeurbanne pour Lyon) et *a fortiori* que les espaces périurbains.

Les Français se déplacent à toutes les échelles de temps. Les grandes villes centres attirent les étudiants (concentration d'universités et d'écoles) et les jeunes actifs (1<sup>er</sup> emploi); les familles avec enfants tendent souvent ensuite à quitter la ville centre au profit du périurbain afin de bénéficier d'un meilleur cadre de vie et de logements plus vastes et moins chers. Ceci renforce l'ampleur des **mobilités pendulaires** car les adultes continuent en majorité à travailler dans la ville centre. L'**étalement urbain** provoque une dé-densification de la ville à l'échelle locale. La périurbanisation consomme de l'espace et accroît la congestion routière. Les Français se déplacent aussi pour de courtes durées dans le cadre du tourisme et des loisirs, ce qui modifie la densité à l'échelle de l'année (stations balnéaires, etc.).

Ainsi le territoire français est de plus en plus dense avec la croissance démographique mais ces densités varient beaucoup entre villes et campagnes, métropole et outre-mer; les mobilités, du quotidien aux déménagements, font varier cette densité.

2)



24PROHGEMCME1

### **Exercice 3 : EMC**

- 1) L. 1 : « je n'ai pas d'internet, je n'ai pas d'ordinateur, je n'ai rien »
- 2) Faute d'adresse mail, elle ne peut pas compléter son dossier pour toucher sa pension de retraite, la démarche étant 100 % en ligne aujourd'hui.
- 3) 5 missions sont citées : aider les personnes âgées dans leurs démarches administratives en ligne, rencontrer les personnes âgées, créer et animer des événements pour elles, tâches administratives et communication envers les aînés, chercher des volontaires pour s'impliquer dans la vie de la commune.
- 4) La solidarité et la fraternité.
- 5) Un jeune en service civique pourrait la rencontrer, lui proposer de venir à la mairie pour créer avec elle un mail puis un espace en ligne et faire le dossier avec elle afin qu'elle puisse enfin percevoir sa retraite.
- 6)

En tant que conseiller au conseil municipal des jeunes, je propose de prévoir un atelier de formation 4 fois par an destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et ayant des difficultés à accéder à Internet ou à utiliser leur matériel informatique (ordinateur, smartphone, tablette). Pour ce faire, nous pourrions choisir des mercredis après-midi afin que des collégiens et lycéens volontaires de la commune puissent s'engager dans le projet. Cela favoriserait le lien intergénérationnel et la solidarité entre habitants de la commune. Cet atelier est primordial car plusieurs de nos concitoyens sont aujourd'hui isolés et ne peuvent exercer leur droit d'accès à Internet, ce qui les pénalise lourdement dans leurs démarches administratives notamment.